

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00925

Numéro SIREN : 827 760 232

Nom ou dénomination : ALINEA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2022 sous le numéro de dépôt 4952

ALINEA CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 euros
Siège social : 2 Avenue Georges Clémenceau – 78110 Le Vésinet
RCS VERSAILLES 827 760 232

n° de
dépôt

6352



24 MARS 2022

n° de
gestion

n° de
filing

guy.

n° de
chrono

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 28/06/2021

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de 202,00 Euros au compte "Report à nouveau", qui devient ainsi créateur d'une somme de 49 478,00 euros.

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la création de la société.

Décision approuvée à l'unanimité

La Gérance

1 ..

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise ALINEA CONSEIL								Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 2 Avenue georges Clemenceau 78110 LE VESINET									
SIREN 8 2 7 7 6 0 2 3 2									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 3 1 1 2 1 0 2 1 0									
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			010		012			
	Fonds commercial *								
	Autres *			014		016			
	Immobilisations corporelles *			028		030			
	Immobilisations financières * (1)			040		042			
Total I (5)				044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052		
		Marchandises *			060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	8 010	070		8 010
		Autres* (3)			072	3 234	074		3 234
	Valeurs mobilières de placement			080		082			
	Disponibilités			084	46 460	086		46 460	
	Charges constatées d'avance*			092		094			
Total II				096	57 705	098		57 705	
Total général (I + II)				110	57 705	112		57 705	
PASSIF							Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120		10	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126		1	
	Réserves réglementées*					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)					132			
	Report à nouveau					134	49 276		
	Résultat de l'exercice					136	202		
	Provisions réglementées					140			
Total I						142	49 489		
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				3 841	172	8 215		
	Produits constatés d'avance					174			
	Total III						176	8 215	
Total général (I + II + III)						180	57 705		
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ALINEA CONSEIL**

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	500		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	109		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	609		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	347		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	347		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	261		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	20		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	39		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	202		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	202	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	39			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247	20	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	20	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)				
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	261
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	261	372

L'exercice clôturé au 31/12/2020 présente un montant total du bilan de 57 705 € et dégage un résultat bénéficiaire de 202 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

A savoir :

Matériel d'exploitation	Linéaire	3 à 8 ans
Installations générales agencement et aménagement divers	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

- Provision pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises et approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>ALINEA CONSEIL</u>										Néant ☒			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
		Matériel de transport		460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
		Immobilisations financières		480		482		484		486			
		TOTAL		490		492		494		496			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
		TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
		①		②		③		④		Court terme*		Long terme	
										⑤		19% ⑥ 15% ou 12,8% ⑦ 0% ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578		580		582		584		586		587	
												589	
		Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations		590		583		594	
												595	
		TOTAL						596		585		597	
												599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>ALINEA CONSEIL</u>										Néant ☒ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles		700		705								
Terrains		710		715								
Constructions		720		725								
Inst. techniques mat. et outillage		730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745								
Matériel de transport		750		755								
Autres immobilisations corporelles		760		765								
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780										
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982								
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés				983								
Déficits reportables				984								
Déficits de l'exercice				860								
Total des déficits restant à reporter				870								
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C												
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995						
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996						
IV DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.